IRTS
Institut Régional
du Travail Social
Hauts-de-France

REFERENTIELS DE COMPETENCES ET D'EVALUATION
de la certification
« Superviser et analyser les pratiques dans le champ social et médico-social »

L’évaluation des 6 compétences sera organisée selon deux modalités distinctes et complémentaires :

Evaluation 1 : (E1) : un dossier de pratiques professionnelles (DPP) de **35 pages maximum** et une soutenance orale - (C1, C2, C3, C4 et C6)

L’objectif général de cette évaluation est de mesurer les compétences du candidat à la négociation, l’installation, l’animation, le pilotage et l’évaluation d’un dispositif d’analyse de pratiques ou de supervision et à la veille professionnelle s’y afférant. Le dossier sera réalisé soit lors d’un stage, si le candidat n’exerce pas encore, soit sur une mission réalisée lors de sa pratique professionnelle, si le candidat exerce déjà.

Le dossier sera rendu 1 mois avant la date de l’oral.
La soutenance orale aura une durée de 60 minutes
Présentation par le candidat de son dossier : 15 minutes
Echanges avec le jury : 45 minutes

Evaluation 2 : (E2) : une participation à une séance d’analyse de pratiques entre superviseurs (intervision) (C5)

L’objectif général de cette évaluation est de mesurer la compétence du candidat à évaluer sa pratique et à soutenir l’évolution de celle de ses pairs.
Séance regroupant 5 candidats : 3 heures
Intervention du candidat : 35 minutes

Soit au total : 1 h 35 dont 1 h 00 avec le jury et 35 minutes de prise de parole lors de la séance collective

Intitulé de la certification
Superviser et analyser les pratiques dans le champ social et médico-social
Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :
Cette certification s'adresse prioritairement aux professionnels du travail social et médico-social. L'analyse des pratiques est l'une des formes d'aide utile aux professionnels devant faire face aux situations psychiquement éprouvantes. Elle permet d'accompagner les établissements des secteurs social et médico-social à mettre en place ou soutenir une démarche de prévention des risques liés aux facteurs psychosociaux. Ces derniers représentent un des risques auxquels les professionnels sont le plus exposés dans ces secteurs. La supervision et l'analyse de pratiques au regard de ses objectifs et de ses enjeux s'exerce par un professionnel dans un établissement dans lequel il n'est pas salarié. Et cela afin de respecter les valeurs éthiques de cette discipline. Les professionnels formés peuvent ainsi exercer une activité en temps partiel ou complet de manière indépendante ou salarié d'une structure proposant des prestations de supervision et d'analyses de pratiques. Leur plus-value sur le marché étant la connaissance des secteurs social et médico-social. **Cette certification est construite en 6 compétences :** • Négocier la commande d'un dispositif de supervision ou d'analyse de pratiques d'une structure sociale ou médico-sociale afin de proposer une offre appropriée • Installer le cadre nécessaire à la supervision ou l'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin de favoriser leur implication dans le dispositif et soutenir l'atteinte des objectifs. • Animer la supervision ou l'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin de promouvoir le développement de leurs savoirs, savoir-faire et savoirs relationnels. • Evaluer le dispositif de supervision ou d'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin d'en rendre compte aux participants et au commanditaire et d'établir des préconisations pour la suite à donner au dispositif. • Réaliser une co-évaluation des pratiques de superviseur ou d'animateur de groupe d'analyse de pratiques dans le secteur social et médico-social afin de soutenir l'amélioration des pratiques. • Réaliser une veille stratégique et sectorielle afin d'adapter sa pratique de superviseur aux différentes évolutions du secteur social et médico-social.

Référentiels		
Référentiel de compétences	**Référentiel d'évaluation**	
	Modalités d'évaluation	**Critères d'évaluation**
C1 : Négocier la commande d'un dispositif de supervision ou d'analyse de pratiques d'une structure sociale ou médico-sociale afin de proposer une offre appropriée en : • Analysant le contexte de la demande et l'organisation de la structure • Cernant précisément les attentes du commanditaire • Fixant les modalités de l'intervention (objectifs, durée, calendrier, budget, accessibilité)	**E1 : Evaluation 1: Dossier de pratiques professionnelles (DPP) avec soutenance orale** **Partie 1** : 7 pages incluses dans le dossier réalisé en amont de la session et à remettre 1 mois avant la date de l'oral. Cette partie relate la gestion des différentes phases de la commande lors du stage réalisé par le candidat ou dans le cadre de son exercice professionnel **Soutenance orale** Le candidat est questionné par le jury sur cette partie pour apporter des informations complémentaires à l'écrit et pour argumenter les différents aspects de la proposition	• Les informations nécessaires à l'établissement de la proposition sont recueillies (qui est le client, dans quel contexte va s'inscrire l'intervention, quels sont les motifs de sa demande, quel est le budget?) • Une analyse du besoin en cohérence avec les éléments recueillis est présentée • Une proposition et un devis sont rédigés, traitant des aspects pédagogiques, organisationnels et financiers • L'offre rédigée tient compte de la participation éventuelle de professionnels en situation de handicap

C2 : Installer le cadre nécessaire à la supervision ou l'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin de favoriser leur implication dans le dispositif et soutenir l'atteinte des objectifs en : • Mettant en œuvre une procédure d'accueil adaptée et sécurisante pour le groupe ou l'individu • Présentant le projet initial • Prenant en compte les besoins exprimés par les participants ou l'individu • Co-construisant les modalités de travail avec le groupe ou l'individu	**<u>E1 : Evaluation 1 : dossier de pratiques professionnelles avec soutenance orale</u>** **Partie 2** : 7 pages incluses dans le dossier réalisé en amont de la session et à remettre 1 mois avant la date de l'oral. Cette partie rend compte des différentes étapes mises en œuvre pour le démarrage du groupe lors du stage réalisé par le candidat ou dans le cadre de son exercice professionnel et des éventuelles difficultés rencontrées. **<u>Soutenance orale</u>** Le candidat est questionné par le jury sur cette partie pour apporter des informations complémentaires à l'écrit et pour argumenter la posture adoptée en séance	• Les étapes du protocole d'accueil sont clairement identifiées. Elles proposent aux participants ou l'individu un cadre de travail collaboratif • Le dispositif d'analyse de pratiques ou de supervision (objectifs, opérationnalité, notamment pour les participants en situation de handicap) est présenté et ajusté aux attentes et questionnements du groupe ou de l'individu • Une charte de fonctionnement est co-construite avec le groupe

C3 : Animer la supervision ou l'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin de promouvoir le développement de leurs savoirs, savoir-faire et savoirs relationnels en : • Permettant l'expression, le partage de la réflexion, la créativité • Élaborant ensemble des hypothèses de compréhension de situations sociales et médico-sociales • Saisissant au cours des échanges, les opportunités de mutualisation des compétences entre pairs • Clôturant et co-construisant une évaluation de la séance et des réajustements pour les séances suivantes	**<u>E1 : Evaluation 1 : dossier de pratiques professionnelles avec soutenance orale</u>** **Partie 3** : 7 pages incluses dans le dossier réalisé en amont de la session et à remettre au plus tard 1 mois avant la date de l'oral. Cette partie restitue le déroulement d'une séance lors du stage réalisé par le candidat ou dans le cadre de son exercice professionnel et son analyse **<u>Soutenance orale</u>** Le candidat est questionné par le jury sur cette partie pour apporter des informations complémentaires à l'écrit et pour argumenter les options prises en séance.	• Des outils (adaptés notamment aux participants en situation de handicap) sont utilisés pour que chaque membre du groupe s'exprime durant la séance • L'analyse de la situation est co-construite avec le groupe ou l'individu et permet l'émergence de nouvelles pistes de travail et/ou de nouvelles postures pour les participants • Une synthèse des thématiques abordées, des connaissances, des savoir-faire, des savoirs relationnels échangés est proposée en fin de séance

C4 : Evaluer le dispositif de supervision ou d'analyse de pratiques des professionnels, des cadres du secteur social ou médico-social afin d'en rendre compte aux participants et au commanditaire et d'établir des préconisations pour la suite à donner au dispositif en : • Mesurant le travail réalisé à l'aide d'outils adaptés • Rédigeant un bilan étayé de l'ensemble des séances • Partageant et validant le bilan avec les participants ou l'individu • Restituant le bilan et les préconisations au commanditaire	**<u>E1 : Evaluation 1 : dossier de pratiques professionnelles avec soutenance orale</u>** **Partie 4 :** 10 pages incluses dans le dossier réalisé en amont de la session et à remettre au plus tard 1 mois avant la date de l'oral. Le dossier présente l'évaluation de l'intervention réalisée lors du stage réalisé par le candidat ou dans le cadre de son exercice professionnel **<u>Soutenance orale</u>** Le candidat est questionné par le jury sur cette partie pour apporter des informations complémentaires à l'écrit et pour argumenter l'évaluation et les perspectives proposées	• Un outil d'évaluation adapté à l'intervention menée (critères définis) est proposé aux participants • Le bilan est partagé avec le groupe ou l'individu • L' évaluation rédigée est étayée et met en valeur : - Les apports et les limites du groupe d'analyse de pratiques, de la supervision - Des préconisations pour la suite • L' évaluation est restituée au commanditaire en lien avec la commande et permet d'envisager des perspectives.

C5. Réaliser une co-évaluation des pratiques de superviseur ou d'animateur de groupe d'analyse de pratiques dans le secteur social et médico-social afin de soutenir l'amélioration des pratiques en : • Exposant une expérience de travail utile à l'évolution des pratiques • Contribuant à l'analyse collective des situations de travail exposées • Repérant ses potentialités et ses limites grâce à l'analyse de ses pairs • Favorisant l'identification des potentialités et des limites de ses pairs	**E2 : une participation à une séance d'analyse de pratiques entre superviseurs (intervision)** Le candidat participe avec 4 autres candidats ou professionnels de l'analyse de pratiques à une séance collective d'une durée totale de 3 heures. Il dispose de 35 minutes pour présenter au groupe une situation de travail qui le questionne et s'appuyer sur le groupe pour analyser sa pratique. Pendant le reste de la séance, il aide les autres candidats dans les questionnements qui sont présentés.	• Le candidat expose un questionnement préparé et appuyé sur sa pratique • Il identifie ses potentialités et ses limites avec l'aide de ses pairs • Il s'investit dans le travail collectif proposé, en apportant aux membres du groupe des pistes de réflexion et des ressources pour enrichir leurs pratiques
C6. Réaliser une veille stratégique et sectorielle afin d'adapter sa pratique de superviseur aux différentes évolutions du secteur social et médico-social en : • Mettant en œuvre un dispositif de veille adapté • S'appropriant les connaissances sur la gestion des ressources humaines, l'évolution du cadre légal et réglementaire du secteur social et médico-social	**E1 : Evaluation 1 : dossier de pratiques professionnelles et une soutenance orale** **Partie 5** : 4 pages incluses dans le dossier réalisé en amont de la session et à remettre au plus tard 1 mois avant la date de l'oral. Le dossier présente le cadre RH, légal et réglementaire de la structure dans laquelle le candidat a réalisé son stage ou son exercice professionnel **Soutenance orale** Le candidat est questionné par le jury sur cette partie pour apporter des informations complémentaires à l'écrit et préciser la méthode mise en œuvre pour assurer une veille professionnelle	• Les fondamentaux du cadre légal et réglementaire et les enjeux du développement RH dans lequel s'inscrit l'activité de la structure sont maitrisés • Le dispositif de veille présenté contient la thématique Inclusion • Les modalités de mise en œuvre de la veille permettent une actualisation de ses connaissances